

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons d'une modification apportée au Compartiment JPMorgan Funds – Europe Dynamic Small Cap Fund, dans lequel vous détenez des actions. Ce changement ne modifie en rien le mode de gestion actuel du compartiment ni son profil de risque. L'indice de référence existant sera remplacé par le MSCI Europe Small Cap (Total Return Net).

Vous trouverez ci-après des informations plus détaillées concernant cette modification, y compris son calendrier. Veuillez prendre connaissance de ces informations importantes. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de trois options, exposées ci-après.**



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

## Modification apportée au prospectus – ordres acceptés jusqu'au 28 février 2020 à 14 h 30 (CET)

### VOS OPTIONS

- 1 Si vous acceptez cette modification**, aucune action n'est requise de votre part.
- 2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

**Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.**

**Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée**, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite.

### LA MODIFICATION

**Date d'entrée en vigueur** 2 mars 2020  
**Date limite de réception des ordres de conversion/rachat :**  
 28 février 2020 à 14 h 30 (CET)

### LA SICAV

**Nom** JPMorgan  
**Forme juridique** SICAV  
**Type de fonds** OPCVM  
**Siège social**  
 6, route de Trèves  
 L-2633 Senningerberg, Luxembourg  
**Téléphone** +352 3410-1  
**Fax** +352 2452 9755  
**Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478**  
**Société de gestion** JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

## JPMorgan Funds – Europe Dynamic Small Cap Fund

**Motif du changement** Dès lors qu'il est plus largement utilisé, l'indice de référence proposé offrira aux Investisseurs un meilleur point de référence. Ce changement ne modifie en rien le mode de gestion actuel du compartiment ni son profil de risque.

Après la date d'entrée en vigueur, l'indice de référence proposé sera utilisé pour le calcul de la commission de performance, conformément aux dispositions du Prospectus. Par conséquent, pour l'exercice financier commençant le 1er juillet 2019, l'indice de référence indiqué ci-dessous sera utilisé pour le calcul de la commission de performance jusqu'à la date d'entrée en vigueur du changement. A compter de la date d'entrée en vigueur (2 mars 2020), l'indice de référence proposé sera utilisé pour le calcul de la commission de performance et toute commission de performance éventuelle sera cristallisée à la fin de l'exercice financier se terminant le 30 juin 2020.

**Niveau de risque/rendement** inchangé

**Niveau de commission** inchangé

### Les modifications sont indiquées *en gras et en italique*

#### AVANT

##### **Indice de référence**

EMIX Smaller Europe (Inc. UK) (Total Return Net)

#### APRES

##### **Indice de référence**

MSCI Europe Small Cap (Total Return Net)

#### Dates clés

**23 janvier 2020 à 14 h 30 (CET)**

Début de la période de conversion/rachat sans frais.



**28 février 2020 à 14 h 30 (CET)**

Fin de la période de conversion/rachat sans frais.



**2 mars 2020**

Entrée en vigueur des modifications.

*Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu). A l'instar de tout investissement dans la SICAV, il convient de comprendre et de garder en mémoire le(s) DICI concerné(s). Veuillez noter qu'à l'exception des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.*

*Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.*